

# Les néonicotinoïdes au Canada

Les néonicotinoïdes font partie d'un groupe de pesticides prisés en agriculture pour protéger les cultures contre différents insectes. Il existe trois principaux néonicotinoïdes dont l'utilisation est homologuée au Canada : l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame.

Les néonicotinoïdes sont utilisés partout au Canada sur les diverses plantes qui y sont cultivées, notamment sur le maïs et le soja, mais aussi sur des légumes comme la pomme de terre, et des fines herbes. Les néonicotinoïdes peuvent servir de traitement des semences, du sol ou des plantes, et permettre de lutter contre les insectes qui s'introduisent dans les habitations, les puces présentes sur les animaux de compagnie et les espèces envahissantes d'insectes qui s'attaquent aux arbres.



## Le rôle de Santé Canada



L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada est responsable de la réglementation des pesticides au Canada. Avant d'être approuvés au Canada à des fins de vente, tous les pesticides doivent être soumis à un processus d'évaluation scientifique rigoureux. Santé Canada réévalue régulièrement les pesticides homologués afin de s'assurer qu'ils respectent les normes actuelles en matière de protection de la santé et de la sécurité humaine et de l'environnement. Le Ministère examine aussi les pesticides homologués pour faire face à toute nouvelle question préoccupante.

Notons, par exemple, la série d'examens scientifiques entrepris en 2012 dans le but d'évaluer les risques que posent les néonicotinoïdes pour les abeilles et autres pollinisateurs indigènes. Ces dernières années, Santé Canada a relevé dans les évaluations scientifiques portant sur les néonicotinoïdes que ces derniers avaient des effets sur la santé humaine et l'environnement, et y a immédiatement réagi en apportant des changements à leur homologation :



Le Canada et les États-Unis conçoivent un cadre d'évaluation des risques pour les abeilles (et autres pollinisateurs)



Tenue d'une vaste campagne pancanadienne permettant de surveiller les plans d'eau pour y déceler la présence des néonicotinoïdes



Santé Canada publie les décisions axées sur les risques pour les vertébrés aquatiques exposés à la clothianidine et au thiaméthoxame



Santé Canada publie les projets de décision sur les risques pour les abeilles des courges exposées à des néonicotinoïdes

2014

2014 à 2017

2017 à 2019

2019

2021

Le Canada et les États-Unis mènent des études afin de déterminer les risques pour les pollinisateurs exposés à des néonicotinoïdes



Santé Canada publie les décisions axées sur les risques pour les pollinisateurs exposés à des néonicotinoïdes



Santé Canada publie la décision axée sur les évaluations sanitaire et environnementale de l'imidaclopride



# Qu'est-il arrivé aux abeilles?



2012 à 2013

Pendant deux saisons, un nombre élevé d'abeilles mortes a été signalé lors du semis de semences de maïs ou de soja traitées avec des néonicotinoïdes. On sait maintenant que les abeilles ont été exposées à la poussière libérée au moment du semis de semences traitées avec des néonicotinoïdes.



2014

Avant la saison des semis, Santé Canada a annoncé de nouvelles exigences visant à limiter la poussière libérée durant le semis de semences de maïs et de soja traitées.



2014 à 2016

Les incidents impliquant des abeilles ont diminué de 70 à 80 %.

## Quelques chiffres (en date de juin 2021)



**10 consultations publiques** menées à ce jour



Plus de **100 000 commentaires** reçus



Examen de plus de **500 études** sur les abeilles ou les pollinisateurs



Analyse de plus de **8 500 échantillons d'eau** prélevés dans plus de **750 sites** partout au Canada

## Travailler ensemble pour un meilleur avenir

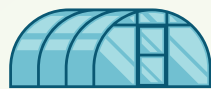
Au cours des huit dernières années, les évaluations scientifiques ambitieuses et rigoureuses des pesticides de la classe des néonicotinoïdes ont justifié les modifications suivantes au Canada :



La protection accrue de l'environnement pour protéger les pollinisateurs et les invertébrés aquatiques



La révocation d'utilisations et de méthodes d'application



De nouvelles exigences pour les utilisations en serre



Des restrictions quant au moment de l'application avant et pendant la floraison pour protéger les pollinisateurs



La réduction des doses d'application



Des exigences additionnelles en matière d'équipement de protection individuelle (EPI)



L'élargissement des zones tampons de pulvérisation

Gage assuré d'un avenir plus durable pour le secteur canadien de l'agriculture et l'environnement, ces changements permettront notamment :

- d'accroître la sécurité des utilisateurs de pesticides;
- d'aider les pollinisateurs, qui sont indispensables aux cultures agricoles et à la biodiversité;
- d'aider les invertébrés aquatiques, qui préservent la qualité de l'eau;
- d'empêcher la contamination de plans d'eau souterraine ou d'eau de surface par des pesticides.



Visitez le site [Canada.ca/les-pollinisateurs](https://Canada.ca/les-pollinisateurs) pour obtenir de l'information sur les pratiques exemplaires de gestion qui peuvent protéger les pollinisateurs pendant l'application de pesticides